

Commune de Montferrier sur Lez
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE EN MAIRIE
LE 10 AVRIL 2018 A 19H00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance ordinaire, **le 10 avril 2018 à 19h00** sous la présidence de Monsieur Michel FRAYSSE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 3 avril 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 21

Présents : Monsieur Michel **FRAYSSE**, Mesdames Lydie **ROCHETTE**, Danielle **PIOCH**, Marie-Hélène **CABAS**, Brigitte **DEVOISSELLE**, Marie-Andrée **LAZUTTES**, Elisabeth **TOUTAIN**, Isabelle **EHRET**, Messieurs Alain **BRETON**, Bruno **BARASCUD**, Julien **BOUGETTE**, Bernard **CAPO**, Franck **GAILLARD**, Jacques **RUIZ**, Bruno **BAYLE**, Michel **BOURELLY**, Jean-Marie **PROSPERI**

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

- Madame Amélie **GIORGETTI** a donné un pouvoir à Madame Marie-Hélène **CABAS**
- Madame Valérie **BAZIN/MOUTOU** a donné un pouvoir à Madame Lydie **ROCHETTE**
- Monsieur Alain **BERTHET** a donné un pouvoir à Madame Brigitte **DEVOISSELLE**
- Monsieur **Alain JAMME** a donné un pouvoir à Monsieur Bernard **CAPO**

Absents : Madame Fabienne **RETUREAU**, Monsieur Daniel **FABIEN**

Madame Elisabeth TOUTAIN est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2018.

Le Procès Verbal est adopté à la l'unanimité.

Monsieur le Maire énonce les différents points à l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote.

1 – Compte Administratif 2017

2 – Compte de Gestion 2017

3 – Taux d'imposition 2018

4 – Affectation de résultat 2017

5 – Budget Primitif 2018

6 – Subventions aux Associations

7 – Modification du tableau des effectifs

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 – Compte Administratif 2017

Monsieur Bernard CAPO Maire-Adjoint délégué aux finances donne une présentation du compte administratif 2017 lequel est résumé dans le tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	:	3 008 106.61 €
Recettes de fonctionnement	:	5 664 205.01 €

Excédent de fonctionnement	:	2 656 098.40 €

Dépenses d'investissement	:	899 839.84 €
Recettes d'investissement	:	486 215.03 €

Déficit d'investissement :		413 624.81 €

Excédent global de clôture : 2 242 473.59 €

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence Monsieur Bernard CAPO, Maire-Adjoint délégué aux finances, après avoir délibéré adopte le compte administratif 2017 par 17 voix pour et 3 abstentions (Mme EHRET, Mrs BOURELLY et PROSPERI).

2 – Compte de Gestion 2017

Monsieur Bernard CAPO, Maire-Adjoint délégué aux finances présente le compte de gestion 2017 de Monsieur le Trésorier de Castries.

Le résultat de l'ordonnateur (compte administratif) et du comptable (compte de gestion) étant concordants il est proposé d'adopter le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'année 2017.

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte le Compte de Gestion par 18 voix pour et 3 abstentions (Mme EHRET, Mrs BOURELLY et PROSPERI).

3 – Taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter pour 2018 les mêmes taux d'imposition en vigueur depuis 2005.

Taxe d'habitation	11.95 %
Foncier bâti	20.67 %
Foncier non bâti	79,73 %

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte cette proposition par 16 voix pour et 5 abstentions (Mmes EHRET, DEVOISSELLE, Mrs BOURELLY, PROSPERI, BERTHET).

4 – Affectation du résultat 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2017 suivant :

Excédent de fonctionnement 2017 =	2 656 098.40 €
Déficit d'investissement 2017 =	413 624.81 €
Est affecté en fonctionnement BP 2018 =	2 242 473.59 €
Et en investissement =	413 624.81 €

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte cette proposition par 18 voix pour et 3 abstentions (Mme EHRET, Mrs BOURELLY et PROSPERI).

5 – Budget primitif 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2018 de la Commune par chapitre.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 5 449 478 € et en section d'investissement à 2 758 625 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte cette proposition par 18 voix pour et 3 abstentions (Mme EHRET, Mrs BOURELLY et PROSPERI).

6 – Subventions aux associations :

ASSOCIATIONS	2015	2016	2017	2018
PARENTS D'ELEVES A.P.I.M.	650	650	650	650
SAINT ETIENNE	530	530	530	530
TENNIS CLUB	2 700	2 700	2 700	2 700
OLYMPIQUE MONTFERRIER	6 000	6 000	6 000	6 000
3ème AGE	1 500	1 500	1 500	1 500
CHASSE	470	470	470	470
PETANQUE	470	470	470	470
TEAM TAE KWON DO	2 100	2 100	2 100	2 100
ENFANTS DE MONTFERRIER	800	800	800	800
ASSOCIATION VIE ET ANIMATION	130	130	130	130
CRECHE LES CALINS	50 000	50 000	50 000	50 000
CULTURE ET LOISIRS	3 200	3 200	3 200	3 200
A.D.C.C.F.F.	100	100	100	100
ASSOCIATION "LA LYRE"	2 500	2 500	2 500	2 500
ANCIENS COMBATTANTS	110	110	110	110
AQUEDUC	1 650	1 650	1 650	1 650
COMITE DE JUMELAGE ZINAL	1 000	1 000	1 000	1 000
ZONTA	200	200	200	200
T.A.G.M.	160	160	160	160
ECOLE DE RUGBY DU PIC ST LOUP	250	250	250	250
LES AMIS CHAPELLE BAILLARGUET	250	250	250	250
SOS LEZ ENVIRONNEMENT	250	250	250	250
NON AFFECTE	3 510	3 510	4 510	22930
TOTAL	78 650	78 650	79 650	97950
<i>Subventions exceptionnelles 2018</i>				
Tennis - Tournoi	300			
Football - Tournoi	150			
Pétanque - Concours	500			
Concert - Lyre	1100			
TOTAL	2050			
TOTAL GENERAL	100 000			

Intervention de Madame EHRET :

*« J'ai pris note de l'affectation au budget primitif 2018 à la ligne « subventions aux associations » d'une somme non attribuée qui pourrait être versée en cours d'année.
Cependant je considère que compte tenu du budget prévisionnel 2018 présenté par l'association qui gère la crèche « Les câlins » en commission municipale, il serait souhaitable d'accorder dès le vote du budget primitif la somme de 15 000 €, en supplément de la subvention de 50 000 € accordée les années précédentes par la commune.
Cette somme est demandée en complément des recettes supplémentaires recherchées par la structure afin d'équilibrer son budget 2018, en difficulté suite à la suppression des contrats aidés. L'association recherche actuellement activement de nouveaux produits, notamment des places « berceaux » financées par les entreprises, et met en place des modalités d'organisation lui permettant de réduire ses dépenses comme l'ouverture une semaine supplémentaire dans l'année. »*

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte cette proposition à l'unanimité.

7 – Modification du Tableau des Effectifs

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer les postes suivants :

- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte cette proposition à l'unanimité.